

302-12-2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHÉMIN
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION
DU BUDGET 2016 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD,
TENUE LE 14 décembre 2018, 12 HEURES 30 MINUTES À L'ENDROIT
ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL
MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS
SUIVANTS :**

Siège #1 - Maxime Vachon
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Madame Linda Gilbert, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 5 novembre 2018 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil le 11 décembre 2018. Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2019 et du Programme Triennal d'immobilisation 2019-2020-2021 de cette municipalité.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de séance extraordinaire, monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**IL EST PROPOSÉ PAR: Alexandre Provençal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'ouverture de la séance pour l'adoption du budget 2018 et du Programme triennal d'immobilisations soit faite, il est 12H30.
ADOPTÉE

303-12-2018

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019**
- 4 - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2019-
2020-2021**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2019 et du plan triennal d'immobilisations 2019-2020-2021, les membres du conseil procèderont en conséquence.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.
ADOPTÉE

304-12-2018

3 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2019, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès verbal;
ATTENDU QU'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;
ATTENDU QUE madame la secrétaire donne un aperçu des taux de taxes selon ce que le conseil adoptera comme budget et fait la lecture des prévisions budgétaires de chacun des départements

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de la municipalité adopte le budget de l'exercice financier de 2019 prévoyant;

- Des revenus de 1 184 603\$
- Des dépenses de 1 100 026\$
- Un excédent d'opérations avant conciliation à des fins fiscales de 83 534\$
- Les affectations financières suivantes
 - 99 099\$ au remboursement de la dette à long terme
 - 6 000\$ à un fonds réservé (vidange boues)
 - 21 565\$ d'appropriation surplus accumulé.

ADOPTÉE

305-12-2018

4 - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2019-2020-2021 au montant de 616 500\$ soit et est adopté par le conseil.
QUE le programme soit annexé à la présente résolution pour valoir comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

306-12-2018

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée , il est 12 heures 45 minutes.

ADOPTÉE

Hector Provençal, maire

Linda Gilbert, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal, maire

